

# Commentaire du Panel de parties prenantes

Pour la neuvième année consécutive, les membres du Panel de parties prenantes de Lafarge portent un « regard critique amical » sur la politique du Groupe. Par le biais de discussions approfondies avec Bruno Lafont et son équipe dirigeante, nous cherchons à aider le Groupe à anticiper et à éviter les problèmes, à développer les meilleures pratiques et à améliorer les normes du secteur des matériaux de construction dans son ensemble. Nous apprécions particulièrement la volonté de Lafarge d'étudier avec nous les questions difficiles et la confiance mutuelle qui permet aux membres du Panel et à l'équipe dirigeante de discuter librement pour initier des changements positifs.

## Définir une feuille de route

Le rapport 2010 respecte un format plus concis, conformément aux attentes des lecteurs. Quoique bienvenue, cette réduction se fait au détriment de textes explicatifs : les données empiriques sont bien souvent publiées hors contexte, ce qui rend difficile la compréhension de l'objectif stratégique. De fait, ce rapport minimise les efforts fournis par Lafarge sur les questions difficiles et la stratégie définie par le Groupe pour encadrer le reporting de la performance. Nous demandons par conséquent que le rapport de l'année prochaine instaure un meilleur équilibre entre les données, les explications et la vision stratégique. Dans ses Ambitions Développement durable 2020, Lafarge devra non seulement définir de nouveaux objectifs, mais aussi développer une vision et une feuille de route à long terme, à la fois pour le Groupe et pour le secteur des matériaux de construction. Après avoir franchi un cap novateur il y a dix ans, Lafarge a vu son avance sur ses homologues se réduire et doit aujourd'hui réaffirmer son leadership. Le Groupe doit dépasser le cadre d'une stratégie centrée sur les matériaux de construction durable pour adopter une stratégie qui englobe les systèmes et les solutions de construction et prenne en compte les cycles de vie produit et énergie pour une véritable éco-conception. Le Groupe doit certes continuer à réduire de manière ambitieuse ses émissions de CO<sub>2</sub>, SO<sub>x</sub> et de NO<sub>x</sub>, mais le défi le plus important consiste à lutter non seulement contre les émissions (15-20 %) générées par la fabrication des matériaux et la construction, mais aussi contre les émissions (80-85 %) liées à l'utilisation des bâtiments. L'immobilisme politique ralentit la transition vers une économie à faible impact carbone, Lafarge doit en conséquence utiliser son influence pour inciter les politiques et ses pairs à initier un changement systémique au sein du secteur et de la chaîne de valeurs. Ce volet est particulièrement urgent dans un monde marqué par une urbanisation rapide et une augmentation des pressions physiques et sociales, dont la pauvreté, le réchauffement climatique, la dégradation des écosystèmes, la pénurie d'eau et la croissance démographique. Lafarge doit proposer des produits innovants qui permettent de renforcer la pérennité des bâtiments et des communautés, et fournir des systèmes de construction abordables et efficaces sur le plan éner-

gétique qui soutiennent une urbanisation durable tout en résistant à des conditions climatiques plus extrêmes. Nous commençons à percevoir les preuves de l'engagement de Lafarge en faveur de l'innovation, particulièrement dans le cadre de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> grâce à des ciments à teneur en carbone plus faible. Nous attendons désormais que les Ambitions Développement durable 2020 intègrent le développement de technologies réellement novatrices et marquent un engagement plus profond en faveur de projets de construction durable.

Nous accueillons favorablement l'attention portée par Lafarge aux ressources en eau, ainsi que la décision du Groupe de cartographier et gérer son empreinte hydrique. La rareté et la concurrence accrue signifient une augmentation des risques pour l'activité dans les décennies à venir, car l'eau est déjà une ressource rare et vitale dans de nombreux pays où Lafarge opère. Ce volet est appelé à constituer un aspect de plus en plus crucial de l'investissement auprès des communautés et de la planification des écosystèmes.

## Mettre en œuvre les normes

Nous félicitons Lafarge pour les références faites au rapport Ruggie sur les droits de l'Homme et pour l'importance accordée à cette question par son Conseil d'administration. Cette démarche doit déboucher sur la création d'un ensemble de normes en matière de droits de l'Homme et des syndicats, afin de traduire dès à présent l'adhésion du Groupe aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies dans l'activité quotidienne de ses sites. L'urgence dans ce domaine est grande dans les régions instables que sont le Moyen-Orient et le Maghreb, où Lafarge est particulièrement exposé. Nous accueillons favorablement la reconnaissance par Lafarge de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Réconcilier les notions ancestrales d'attachement à la terre et de droit d'occupation avec les systèmes juridiques conventionnels constitue un réel défi, en particulier si Lafarge cherche à appliquer le principe de « consentement libre, préalable et éclairé », comme l'y incitent les membres de ce Panel. À cet égard, nous apprécions la franchise avec laquelle ont été abordées les difficultés rencontrées en Inde et nous attendons des pratiques novatrices.

Enfin, Lafarge a porté en 2010 le nombre d'employés externalisés de 28 % à 30 % de ses effectifs. Considérant qu'une attention accrue doit être prêtée aux risques liés aux activités de ses partenaires, comme lors de la tragédie survenue en 2010 dans le golfe du Mexique, nous avons pressé Lafarge d'améliorer ses contrôles préalables et ses pratiques de surveillance des sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires. Nous attendons une énonciation claire de l'échelle, de la nature, des objectifs et de la performance des activités externalisées, ainsi que des méthodes adoptées par Lafarge pour sélectionner ses partenaires et garantir que les normes du Groupe sont effectivement appliquées dans les sites en joint-venture. ■